

## IL Y A CINQUANTE ANS...L'OFFICE DE TOURISME (1953 – 2003)

G. SALOM

L'Office de Tourisme de Sommières, tel un Phénix, est-il condamné à renaître régulièrement de ses cendres ? À l'étude de son histoire, on serait tenté de croire à cette fatalité.

Le 28 mai 1937, le maire Raoul Gaussen, informe le Conseil « *qu'un groupe de commerçants ont décidé la création d'un Syndicat d'Initiatives, en vue de soutenir le commerce local et de mettre en valeur les parties touristiques de la ville.* » Il fait ressortir tout l'intérêt qui s'attache à cette création qui « *ne peut qu'être profitable à notre ville.* »

Le Conseil décide d'inscrire au budget supplémentaire de 1937 un crédit de 3 000F (8 985F ou 1369,75€ de 2003) à titre de subvention exceptionnelle pour 1937, au Syndicat d'Initiatives, à l'occasion de sa création.

Sully Mourier et Auguste Boniface sont délégués au Comité directeur.

Les statuts sont déposés en Préfecture le 5 juin. Ils comportent vingt-cinq articles, dont voici quelques extraits :

*Article premier. Le Syndicat d'Initiatives de Tourisme est institué dans le but d'étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter d'une manière générale la prospérité de la ville de Sommières.*

*Il s'efforce notamment d'organiser la région au point de vue touristique ; d'y attirer les étrangers, de leur rendre le séjour agréable et facile et, d'autre part, de mettre en relief dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, toutes les richesses architecturales et naturelles du pays.*

*Il a son siège Quai Frédéric Gaussorgues... Un bureau de renseignements gratuits y est ouvert toute l'année (dimanches et jours de fête compris).*

*Article quatre : Pour faire partie du Syndicat, il faut être présenté par un sociétaire, et agréé par le conseil d'Administration.*

*Article cinq : Les dames peuvent faire partie du syndicat. Les mineurs ne peuvent être admis qu'avec le consentement de leurs parents ou tuteurs.*

*Article huit : Les collectivités, telles que départements, communes, chambres de commerce, syndicats locaux, compagnies fermières d'eaux thermales, ne peuvent faire partie du syndicat qu'en qualité de membres bienfaiteurs.*

Article neuf : *Le Conseil d'Administration peut conférer le titre de président ou de membre d'Honneur à des notabilités qui auront manifesté au Syndicat leur bienveillance et leur appui, et qui auront rendu des services signalés.*

Article treize : *Tout membre du Conseil d'Administration qui, sans excuse légitime aura manqué à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.*

Je n'ai malheureusement pu, à ce jour, retrouver la composition du bureau, ainsi que la liste des adhérents.

La France déclare la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939, à la suite de l'invasion de la Pologne par Hitler. Le Syndicat d'Initiatives sombre dans une profonde inactivité.

Dans la séance du Conseil Municipal en date du 9 janvier 1954, le maire Vercler, lit une lettre datée du 29 novembre 1953, émanant du Syndicat d'Initiatives « *qui exprime sa satisfaction pour la subvention de 50 000F (5 700F ou 868,96€ actuels) qui lui a été allouée et qui sera employée au mieux des intérêts de la ville.* » La somme avait été votée lors de la séance du 30 juillet 1953.

Le Syndicat d'Initiatives reprend vie. Le Conseil d'Administration se réunit le 17 septembre et le 27 octobre 1953 pour modifier sa composition et, très peu, les statuts. Il faut dire que le 23 septembre, Raoul Gaussen est subitement décédé.

Présidents d'Honneur : MM. Vercler Jean, maire ; Aumeras Louis, D<sup>r</sup> Roger André.

Président actif : M. Ivan Gausсен qui remplace son frère Raoul.

Président adjoint : M. Dumény Raoul.

Vice Présidents : MM. Peyrolle Damien, Loubier Jean.

Secrétaire général : M. Mouret Roger.

Secrétaire adjoint : M. Vallorani Illarion.

Trésorier général : M. Emile Teste.

Trésorier adjoint : M. René Salem.

Archiviste et conseiller juridique : M<sup>e</sup> Eugène Noé.

Autres membres : MM. Alfred Bédrine, Delfau-Roux, Antoine Demontoy, Lhermet Elie, Plane Louis, Valette Maurice, Vedel Albert ainsi que deux délégués du Conseil Municipal.

Ce Conseil d'Administration publie *À l'ombre de la vieille tour* un bulletin de liaison offert gracieusement à chacun de ses membres par le Syndicat d'Initiatives de Sommières en Languedoc : deux feuilles dactylographiées, avec un dessin à la plume de Jacqueline Gausсен.

Voici quelques extraits du N° 1 :

*À ceux qui nous ont fait confiance.*

*Allons, parlons à cœur ouvert ! N'est-ce pas que, lorsque vous avez donné votre adhésion au SI, il y a eu dans votre for intérieur un petit quelque chose qui vous disait qu'une fois encore on venait de vous « taper » et que cette nouvelle association se rappellerait à votre bon souvenir une fois par an.... au moment de l'encaissement des cotisations ?*

*Eh bien ! le petit Bulletin que nous vous offrons aujourd'hui, est déjà la preuve que pour une fois, votre perspicacité a été prise en défaut. Oui, chers amis, nous voulons tenir la parole que nous vous avons donnée, nous voulons nous tenir en étroit contact avec vous, nous voulons vous associer à nos travaux et ne pas vous laisser ignorants de ce qui se passe à ce SI, dont vous êtes les plus fermes soutiens.*

*Cette modeste feuille s'appelle « À l'ombre de la vieille tour » parce qu'elle sera le trait d'union entre tous les sommiérois rassemblés sous la bannière du SI. Nous espérons pouvoir vous l'adresser à raison d'un numéro par trimestre...*

*D'autre part, pourquoi ne profiteriez-vous pas de « À l'ombre de la vieille tour » pour faire part à tous les membres du SI de vos idées, réflexions, suggestions ? Soyez assuré que, dans la mesure où nous aurons de la place, nous les publierons avec grand plaisir...*

*Ainsi, le SI ne sera pas le monopole d'un petit groupe, mais au contraire le rassemblement de tous les sommiérois qui luttent pour leur chère cité, « à l'ombre de la vieille tour »....*

*Pourquoi un Syndicat d'Initiatives ?*

*... dans une cité comme la nôtre, nous possédons quelques richesses à exploiter, celles que nos aïeux nous ont laissées, et celles que la nature a bien voulu nous octroyer.*

*Le regard du visiteur qui traverse pour la première fois Sommières, ne peut s'empêcher de dire : « Tiens, ce n'est pas mal, ici ». Pour nous qui côtoyons journallement ces mêmes arbres, ces mêmes pierres, pour nous dont le regard a perdu, par la vision continue du même décor, toute analyse critique, nous serions enclins à douter d'un tel attrait qui, pourtant, est réel.*

*Que dire, enfin, de notre Vidourle, d'humeur fantasque, mais si attrayant par ses berges aux frondaisons reposantes ?*

*Quel est le citadin qui, pendant son séjour chez nous, n'a pas oublié le tumulte et le bruit de la grande ville, le long des eaux calmes du fleuve où frémissent par à coups, l'ombre et le chevesne ?*

*Pouvions-nous faire fi de cela ?*

*Nous ne le pensons pas. C'est pourquoi le SI voit une raison d'exister. D'abord pour sauvegarder et entretenir le patrimoine actuel, pour essayer de l'améliorer et de le rendre plus beau par la suite....*

*Membres du SI, jugez !*

*Vous vous doutez un peu que toutes les personnes sollicitées n'ont pas répondu favorablement à notre appel.*

*Certaines ont en effet refusé catégoriquement de faire partie du SI :*

*Quelques unes parce qu'elles ne retireraient rien du SI.*

*Une telle parce que X, membre du Comité ne « se servait pas chez elle ».*

*Une telle, parce qu'à la « commune » on lui avait refusé telle chose.*

*Une telle, parce qu'à la tête du SI, il n'y avait que des incapables.*

*Une telle, parce qu'un SI, c'est un « truc » pour « gens riches ».*

*Et voilà, c'est tout !*

*Avouez que le petit nombre de réfractaires (et leurs arguments) n'ont pas de quoi nous étonner et nous alarmer ; bien affectueusement nous leur disons que nous souhaitons de tout cœur les voir revenir bientôt à une plus saine compréhension, et avoir le grand plaisir de les accueillir parmi nous.*

Comme quoi, il n'y a rien de bien nouveau sous le soleil !

Sous l'impulsion de cette équipe le *Syndicat d'Initiatives* est reparti allègrement, adhérant la même année à l'*Union des Syndicats d'Initiatives des cités archéologiques du Gard* qui comprenait Aigues-Mortes, Beaucaire, le Grau du Roi, Nîmes, Saint-Gilles, Uzès, Villeneuve-lèz-Avignon.

C'était il y a cinquante ans.

La terrible *Vidourlade* des 8 et 9 septembre 2002 a mis à mal notre *Office de Tourisme*. Espérons qu'à l'exemple de son illustre ancêtre, il renaîtra rapidement de ses cendres.